



Séance du 5 décembre 2017

Présidence Mme Amandine Lohri

En ce dernier conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

La présidente Amandine Lohri procède à l'**assermentation de M. Stéphane André**, par la lecture de la promesse de serment, selon l'art. 9 de la loi sur les communes.

M. S. André reçoit un exemplaire du règlement du conseil communal, ainsi que les différents documents relatifs aux sujets traités lors de cette séance.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : De Garrini Yves
Deluz Catherine
Dessing Maryke
Fosserat Jean-Yves
Graber Anny
Graber Vincent
Greppin Maurice
Guichard Maria
Magenat Benjamin
Nuq Didier
Pochelon Jocelyn
Rey Jean-Michel
Troska Lauren
Uldry Pascal

Membres non-excusés Alexander Irina
Alexander James
Baumgartner Jonas (arrivé après l'appel)
Christinet Jérôme

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

32 membres présents
4 membres non excusés

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 32
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 31

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h04

• **Approbation du PV du 3 octobre 2017**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 3 octobre 2017 :

- | | |
|------------------------|---------------------|
| • Accepté par : | 25 voix pour |
| • | 0 voix contre |
| • | 6 abstentions |

• **Communications du bureau et correspondance concernant le conseil communal**

Annonce d'une verrée de fin d'année offerte par la municipalité, se déroulant après le conseil.

Projet de la liste nominative avec photo : Délai prolongé pour l'envoi des photos (info par email). Si le nombre de photos reçues ne dépasse pas la moitié des membres du conseil, aucune suite ne sera donnée à la proposition.

Rappel aux présidents des commissions et délégués, délai pour envoi des vacances : 8.12.2017.

Correspondance reçue : Lecture par la présidente d'un extrait d'un mail de M. De Garrini : « excuse son absence ce soir et remercie la municipalité d'admettre enfin la problématique du stationnement dans le village en particulier lors de manifestations touristiques et commerciales (marché de Noël, ski nocturne ou patinoire), et la prie instamment de respecter la clientèle de nos commerces. Je la félicite vivement pour sa volonté de tenter d'y remédier ».

- **Information de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic

M. Graber salue l'ensemble de l'assistance, la presse, le public, ainsi que les représentants du Parc Jura Vaudois qui feront une présentation de leurs activités.

Vidéo surveillance

Des caméras ont été installées dans les « éco-points », ainsi qu'à la déchèterie en raison des nombreuses incivilités. Un règlement datant de 2012 permet de le faire. Toutefois, l'Etat demande l'adoption d'une directive qui pourra être consultée sur le site de la commune.

Givrine

Le préavis 25/2017 du Conseil Régional a pris du retard et sera voté le 7 décembre. Il concerne une demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape de la réalisation du parking. S'il est accepté, les premiers travaux pourront démarrer le printemps prochain.

Les Dappes, France

La commune de St-Cergue est propriétaire de plusieurs parcelles sur Les Dappes. Nous avons de gros problèmes de baux et nous souhaitons vendre le chalet d'alpage. L'actuel locataire est intéressé à le racheter, et nous éviterions ainsi les importants travaux de rénovation.

Nous aimerions également vendre le parking des Dappes car nous avons une demande de Télédôle qui a un projet avec la France pour un télésiège retour entre Les Dappes et Les Tuffes. Nous simplifions ainsi les aspects juridiques.

Nous avons une demande du SMDT (syndicat mixte de développement touristique) des Rousses pour l'aménagement de pistes et l'implantation de poteaux pour un télésiège. Il y aura du déboisement (17'000 m2) et des terrassements (29'000 m2). Nous avons un bail de fermage sur ces terrains et avec ces modifications de configuration de terrain, nous devons renégocier ce bail.

Nous avons par ailleurs loué durant des années des terrains qui ne nous appartenaient pas et nous allons également mettre en ordre cela.

Chauffage à distance (CAD)

La DGE nous demande de mettre aux normes notre CAD en installant un filtre à particules. Nous avons reçu un premier projet qui comprend une chaudière à bois, une chaudière à mazout, un filtre à particules et des accumulateurs. Cette semaine, nous avons reçu un deuxième projet qui est de deux chaudières à bois, un filtre à particules et des accumulateurs. Nous allons réactiver la commission ad'hoc sur le CAD.

Mme Françoise Samuel, municipale

Manifestations

- 9 décembre : Téléthon
- 24 décembre : descente aux flambeaux
- 31 décembre : Motoneige club vous invite pour un vin chaud et une soupe
- Patinoire. Il y a deux horaires : hors vacances scolaires et durant les vacances scolaires avec un horaire plus étendu. Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune
- 18 janvier : La Dôlapô, course nocturne de ski alpinisme
- 27 janvier à 11 h : inauguration des locaux sociaux avec apéritif offert par la commune et présentation des différentes activités dans l'après-midi
- 4 février : Festiraquettes à la Givrine
- 3 mars : course de motoneige
- 3 mars : raquette aventure
- 10-11 mars : courses populaires de la Dôle
- 18 mars : Vélôpôdôle

Patinoire

Elle a été inaugurée le 18 novembre dernier. Elle est bien fréquentée le week-end et nous espérons qu'il y aura plus de monde la semaine.

Grâce aux sponsors qui ont mis des annonces autour de la patinoire, nous avons décidé de faire des entrées moins chères pour les habitants de St-Cergue. Il suffit d'apporter une photo et de demander votre carte à l'administration pour pouvoir bénéficier d'un prix préférentiel.

M. Paul Ménard, municipal

Loi sur l'aménagement. Les art. 77 et 78 LATC s'appliquent au préavis No 2/2015 actuellement en cours et concernant la révision du plan directeur communal, du plan d'affectation et de son règlement. Les travaux ont été retardés car le canton devait préciser ses attentes vis-à-vis des communes.

Un avis sera publié dans la feuille des avis officiels, début 2018, informant les propriétaires fonciers du droit que se réserve la municipalité de refuser des projets de constructions contraires aux planifications envisagées et invitant les propriétaires et les promoteurs à la contacter avant l'élaboration de tout projet.

M. Dominique Gafner, municipal

A la suite des difficultés rencontrées pour la rénovation de la conduite d'eaux usées de Bournessaint, je laisse la parole à M. Gérald Chollet qui a assisté aux réunions et au suivi des travaux.

M. Gérald Chollet

Déviations du collecteur des eaux usées à Bournessaint

Nous avons eu un affaissement de la conduite qui récolte l'intégralité des eaux usées de St-Cergue pour les descendre à l'APEC. Le préavis N° 3/2017 prévoyait de refaire une conduite intégralement par la pose d'une conduite en fonte de 40 m qui partait de l'ancienne décharge de Bournessaint jusqu'au départ d'un forage dirigé de 147 m et fait à 17 m de profondeur. Il s'est agi d'un travail délicat où nous avons dû défricher, préparer le terrain sur 147 m, souder les tuyaux dans des conditions peu favorables. Après différents travaux, nous en sommes aux phases de raccordement des conduites. Au vu des conditions météo, nous avons pris un peu de retard mais d'ici une quinzaine de jours, le raccordement devrait être effectué. (Les photos présentées par M. Chollet sont disponibles sur demande auprès de la secrétaire : mjhautiercc@bluewin.ch).

La présidente remercie la municipalité pour ces informations et passe à l'acceptation de l'ordre du jour

▪ Approbation de l'ordre du jour

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

- **Accepté :**

à l'unanimité, par 31 voix

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Présentation des activités du Parc Jura Vaudois par M. Rémi Vuichard, directeur ad intérim et M. Pierre Hoffman Un moment pour les questions est prévu en fin de présentation.

M. Vuichard et M. Hoffman remercient le conseil pour cette invitation afin de montrer une meilleure visibilité du Parc et présentent, en alternance, plusieurs slides pour situer le parc, expliquer les différents types de parcs naturels existants en Suisse, sa création, ses buts, ses projets, ses membres, son financement, etc.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande auprès de la secrétaire (mjhautiercc@bluewin.ch).

M. Vuichard propose de répondre aux questions.

M. Pierre Graber apporte une précision concernant le volet touristique. Le parc Jura Vaudois a signé une convention pour payer un coordinateur touristique, qui coordonnera la promotion touristique pour faire de La Givrine une entrée pour du tourisme « nature ».

M. Vuichard rappelle que le Parc Jura Vaudois fait partie du comité de pilotage pour le projet de la maison de la nature prévue à La Givrine.

Mme Françoise Samuel rappelle également la collaboration entre St-Cergue, le Parc Jura Vaudois, Nyon Région Tourisme et le Conseil Régional, dans l'évènement qui aura lieu le 14 février prochain « Les Assises Energétiques du Grand-Genève ». Il s'agit de conférences sur l'économie d'énergie. A cette occasion, St-Cergue organisera une fête sur la patinoire et les pistes de ski, où les lumières seront éteintes à un certain moment et il y aura une descente aux flambeaux.

M. Vuichard remercie la municipalité pour sa collaboration tout au long de l'année et laisse quelques brochures d'information touristiques, balade en vélo, excursions, etc. et invite les conseillers à consulter leur site et à les contacter pour tous renseignements ou propositions.

www.parcjuravaudois.ch

022/366.51.70

info@parcjuravaudois.ch

La présidente remercie MM. Vuichard et Hoffman pour leur présentation et passe au

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis N° 12/2017 – budget 2018

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Le budget est calculé au plus juste et est évalué en fonction des différents projets de la commune pour l'année 2018, en tenant compte des augmentations et/ou des diminutions des revenus. Nous prévoyons une augmentation des charges de CHF 504'000.- par rapport à 2017 et une diminution de CHF 1,435 mio par rapport aux comptes 2016. Plusieurs éléments expliquent cela, tout se trouve dans le préavis N° 12/2017 « budget » (pages 6 et suivantes) qui vous a été envoyé.

En conclusion, le budget a été élaboré au plus près de ce que l'on connaît, avec un léger déficit. La marge d'autofinancement reste faible. C'est un budget prudent et la municipalité vous recommande de l'adopter tel que présenté.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Je voulais juste répondre à M. Ménard concernant l'estimation « Phisa ». Ce sont les sous-estimations d'entrées d'impôts qui permettent d'avoir des différences entre le budget et les comptes, d'où la remarque dans notre rapport. En dépit de cela, nous recommandons l'adoption du budget.

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion chapitre après chapitre :

- 1. Administration générale** : la parole n'est pas demandée.
- 2. Finances** : la parole n'est pas demandée.
- 3. Domaines et bâtiments** : la parole n'est pas demandée.
- 4. Travaux** : la parole n'est pas demandée.
- 5. Instruction publique et cultes** : la parole n'est pas demandée.
- 6. Police** : la parole n'est pas demandée.
- 7. Sécurité sociale** : la parole n'est pas demandée.
- 8. Services industriels** : la parole n'est pas demandée.

Ouverture de la discussion d'ordre général sur le budget 2018.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 12/2017 – budget 2018

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'accepter, le budget communal 2018 tel que présenté

- **Accepté par :** **30 voix pour**
- **- voix contre**
- **1 abstention**

▪ Point n° 3 de l'ordre du jour

Préavis N° 2/2017 - Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

La municipalité souhaite, par ce préavis, mettre en place le règlement, qui sera suivi par 2 directives. L'une pour les zones de parage. Les places situées près des commerces seront limitées à 2 h gratuites, les autres places seront sur horodateur. L'autre directive concernera les tarifs.

La présidente remercie M. Mathez et donne la parole à M. Michel Gallay

M. Gallay, commission ad'hoc

En ce qui concerne le règlement, il n'y a pas grand-chose à dire, puisqu'il s'agit d'un document fourni par le canton. Par contre, tout ce qui concerne le coût et les zones seront régis par des directives, non soumises à l'approbation du conseil communal. La municipalité nous a assuré qu'elle mettrait en consultation pour les zones de parages à la commission d'urbanisme et pour les coûts et taxes de macarons, à la commission des finances.

La présidente remercie M. Gallay et ouvre la discussion

M. Didier Beux

Q : Les parkings seront-ils payant le soir, la nuit ? Par exemple, lorsque l'on vient au conseil ?

M. Laurent Mathez

R : Nous ne savons pas encore. Mais les heures de nuits seront moins chères que le jour, c'est une possibilité que nous avons étudiée et nous sommes en train de le définir.

M. Denis Berger

Je confirme ce qu'a dit M. Gallay. La municipalité a approché la commission des finances pour ce préavis, pour lequel nous n'avons pas souhaité entrer en matière. Nous le ferons quand la gestion financière sera prise en compte.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 2/2017 – Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission ad'hoc**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'adopter le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

- | | |
|------------------------|---------------------|
| • Accepté par : | 28 voix pour |
| • | - voix contre |
| • | 3 abstentions |

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 13/2017 – demande de crédit de CHF 48'000.- TTC pour l'achat d'une épareuse pour le tracteur de la voirie

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Une épareuse est la machine que nous utilisons sur le tracteur pour tondre les bords de route. Actuellement celle que nous avons, pose des problèmes de sécurité pour le chauffeur et aurait dû être changée en 2016. Maintenant elle est au bout et nous souhaitons profiter de cette occasion pour acheter un outil plus performant et surtout assurant la sécurité du conducteur.

La commission des finances ne désirant pas prendre la parole, la présidente ouvre la discussion

Mme Muriel Archer Galibourg

Je pense qu'il y a une erreur dans le rapport de la commission des finances à la première ligne. Il doit s'agir du 30 octobre et non du 30 novembre.

M. Berger confirme qu'il s'agit du 30 octobre.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 13/2017 – demande de crédit de CHF 48'000.- TTC pour l'achat d'une épareuse pour le tracteur de la voirie

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'autoriser la demande de crédit de CHF 48'000.- TTC pour l'achat d'une épareuse pour la voirie,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 48'000.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans.

- **Accepté :** **à l'unanimité par 31 voix**

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N° 14/2017 – demande de crédit de CHF 57'500.- TTC pour financer la création d'une nouvelle entrée au centre du Vallon

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Pour cette nouvelle entrée au centre du Vallon, une étude avait été demandée, dont le montant était exorbitant. La mise en place d'un ascenseur permettant l'accès à la salle de gymnastique pour des enfants en chaise roulante ou en incapacité n'avait pas de sens, puisque dans ce cas, ils ne vont pas à la gym. Nous avons préféré adapter la deuxième loge, qui est très peu utilisée, en y aménageant l'intérieur et en mettant une porte donnant sur la façade. Les enfants pourront ainsi rejoindre les vestiaires sans passer ni par la cantine, ni par les salles ou autres locaux.

M. Graber, syndic

Le 1^{er} projet de l'école prévoyait un parking et un passage souterrain qui arrivait directement dans le Vallon, et coûtait très cher. Puis, nous avons changé de projet et comme il n'y aura plus de voitures sur le site, nous avons décidé que les enfants pouvaient traverser la cour pour se rendre au Vallon. L'architecte a constaté qu'il n'y a que des entrées de service sur la façade principale, et a trouvé cela illogique. Elle a donc proposé une entrée principale qui coûtait CHF 1 mio, avec un ascenseur qui prenait beaucoup de place. Nous avons donc décidé de faire au plus simple, et de permettre aux enfants d'aller à la gym, sans perturber l'occupation des autres salles.

M. Mathez, municipal

Une rectification dans le préavis, il faut modifier dans les conclusions « ouï le rapport de la commission d'urbanisme » (qui n'a pas été consultée) par « ouï le rapport de la commission des finances ».

La présidente remercie MM. Mathez et Graber pour leurs explications et ouvre la discussion

Mme Murielle Jelk

Il est très utile d'avoir une nouvelle entrée. D'avoir 2 loges s'est peut-être beaucoup pour le nombre de spectacles qui ont lieu au Vallon. Par contre je trouve dommage de ne pas agrandir un peu la loge 1, afin d'avoir des loges hommes/femmes.

M. Mathez, municipal

Sur le plan que vous avez reçu, les traits jaunes n'existent pas et derrière la loge 1, il y a actuellement un vestiaire. Nous ne savons pas encore comment cela va se passer. Nous disposons de cloisons mobiles, et allons peut-être faire des tests pendant une année afin d'évaluer les besoins réels et ensuite faire une cloison fixe.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 14/2017 – demande de crédit de CHF 57'500.- TTC pour financer la création d'une nouvelle entrée au centre du Vallon

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'autoriser la demande de crédit de CHF 57'500.- TTC pour la création d'une nouvelle entrée au centre du Vallon,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 57'500.- TTC,
de financer cet investissement par la trésorerie courante,
d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans.

- **Accepté par :** **28 voix pour**
- **- voix contre**
- **3 abstentions**

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Chantier de l'école

Présentation du paysage du Vallon avec photos (à disposition auprès de la secrétaire mihautiercc@bluewin.ch) des différentes étapes entreprises depuis le 2 octobre. Avec l'arrivée de la neige, ils ont eu un problème de « béton » qui ne prenait pas à cause du froid et quand il a enfin pris, ils ont dû travailler jusqu'à 22h pour l'égaliser. Ensuite il a fallu bâcher afin que le béton ne prenne pas l'eau, puis pose des drains. Le chantier est arrêté pour l'hiver et reprendra en mars avec les beaux jours.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. David Ott

M. Ott

1. On construit une grande école et j'entends qu'il n'y aura pas de passage couvert entre l'école et la salle de gymnastique. Je pense que c'est une occasion manquée. Nos enfants devront se rhabiller pour aller de l'un à l'autre par tous les temps. C'est un détail, évidemment à St-Cergue, on est des durs mais c'est un détail qui fait preuve d'un manque de design adéquat, je trouve.

2. J'apprends que des élèves de 5^{ème} – 6^{ème} Harmos vont descendre à Le Muids dans le futur.

Il semblerait qu'une quinzaine d'élèves de St-Cergue descendraient à Le Muids, alors qu'il n'y aurait que 4 élèves du Muids. Peut-on m'expliquer la logique ?

La présidente remercie M. Ott et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard

R : Les infrastructures scolaires dépendent de l'AISGE. Aujourd'hui, nous manquons de locaux scolaires. Les bâtiments scolaires doivent correspondre au programme pédagogique, et demande un regroupement des niveaux scolaires.

Le bâtiment, qui sera construit à Le Muids, regroupera les élèves des 5 communes de l'AISGE. Le choix du lieu : il fallait qu'il soit mitoyen entre les communes. Les places constructibles, avec la LAT ne donnait que peu de choix. Et la décision a été prise par l'ensemble des membres de l'AISGE. En attendant la construction de ce bâtiment, qui risque de rencontrer des oppositions, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} seront enclassés dans les villages.

M. Ott

A chaque fois que l'on parle des problèmes liés à l'école, on entend systématiquement l'argument de l'AISGE. Mes enfants ne sont pas scolarisés à St-Cergue, mais je pense qu'il faut mieux représenter les intérêts des habitants du village dans les futures négociations. St-Cergue est un grand village. Nous n'avons pas de problème à construire des nouvelles habitations mais avons de la peine à prévoir les infrastructures qui vont avec.

La présidente remercie M. Ott et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

R : Vous êtes peut-être un nouvel habitant dans le village, mais je vous rappelle que les infrastructures créées par l'AISGE sont exceptionnelles. A l'époque où mes enfants allaient au collège, ils devaient se rendre à Gland. Puis le secondaire a été rapatrié à Genolier dans le cadre de l'AISGE. C'est un confort dont mes enfants n'ont pas bénéficié.

Le canton a décidé de « saucissonner » l'enseignement en 3 segments : primaire, intermédiaire et secondaire. Le but étant de ne pas défavoriser les enfants (d'où qu'ils viennent ville/montagne) ce qui est un plus.

En attendant la construction de ce collège, il y a plein d'enfants qui sont dans des portacabines.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg

Q : Je reviens sur le parking et comprend bien qu'il faut trouver une solution au manque de places. Avez-vous également considéré de mettre en place des parkings pour vélos ? Aujourd'hui, de plus en plus de gens se déplacent avec des vélos qui coûtent chers, et il serait pratique d'avoir des places prévues à cet effet.

M. Laurent Mathez, municipal

R : C'est quelque chose, dont nous avons parlé avec notre chef de la voirie. Il y a énormément de vélos de courses qui valent entre CHF 5'000.- et CHF 10'000.- et les propriétaires n'utilisent pas les parcs à vélos, car cela abîme les jantes. Mais oui, nous sommes en train d'y réfléchir.

M. Pierre-André Scheidegger

J'aimerais répondre à l'intervention de M. Yves De Garrini lors du dernier conseil concernant les cars qui viennent au village pendant les relâches de février. Ils ne sont pas affrétés par les communes du district, mais par les écoles de ski de La Dôle et de La Trélasse. Donc la commune ne peut pas faire grand-chose pour qu'ils s'arrêtent au village. Les enfants sont pris en charge depuis Genève ou le Moulin pour faire leur journée de ski.

La présidente remercie M. Scheidegger pour cette précision et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Ringgenberg

J'aimerais remercier la municipalité, ainsi que le conseil pour la décision d'installer une patinoire sur l'esplanade vers les pistes de ski. Je trouve par contre déplacé que la municipale du tourisme explique le 16 novembre dans une interview à la Nyon-Région TV (NRTV), qu'elle est personnellement contente que la patinoire régionale se fasse à Gland, plutôt qu'à St-Cergue. Ainsi la pente et l'esplanade restent libres. Je trouve que l'école qui est en construction ne garde pas cette esplanade libre et naturelle comme elle l'était.

La présidente remercie Mme Ringgenberg pour sa remarque et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger

Il y a quelques années, nous avons voté un poste dans le budget pour les décorations de Noël sur plusieurs années, et j'aimerais que la municipalité prévoie pour l'hiver prochain quelque chose pour les sapins de Noël. C'est mon avis, et je l'ai aussi entendu dans le village, sans tenir compte de ce qui s'écrit sur les réseaux sociaux, mais je trouve que nos sapins ont triste mine.

M. Laurent Mathez, municipal

On y pense.

M. Scheidegger

Dans les premières pages du budget, on parle du changement d'éclairage public sur la rte de France depuis la station essence jusqu'aux Cheseaux. Est-ce bien utile ? Ne pourrions-nous pas le mettre ailleurs ? Maintenant que nous avons un arrêt aux Cheseaux, peu de gens prennent la Vieille Route. Ne serait-il pas plus utile aux Pralies ?

M. Laurent Mathez, municipal

L'idée de ce renouvellement est effectivement pour éclairer la Vieille Route, car il y a des gens qui n'ont pas de voiture et se rendent à la déchèterie à pied.

La présidente remercie M. Mathez et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

J'aimerais présenter une réflexion sur les eaux de La Cure et la situation aujourd'hui. L'eau de La Cure provient du lac des Rousses, qui est entouré par les Golfs. Ceux-ci utilisent des pesticides pour avoir un beau gazon. Aujourd'hui tout va bien, mais pour combien de temps ? Le village des Rousses s'agrandit, le niveau du lac a baissé ses dernières années et nous avons de plus en plus de pluies qui causent des problèmes.

Je vous présente des relevés d'analyses français, où l'on peut voir des différences entre le mois passé et celui-ci. Il ressort que les matières organiques sont « médiocres », les polluants agricoles absents le mois passé sont présents, du fait que le lac descende, les impuretés sont actuellement plus concentrées. J'ai vu M. Gafner qui m'a rassuré au sujet des débordements dus aux fortes pluies. Les contrôles n'avaient pas montré de problèmes, autre que l'échantillon pris dans les WC publics qui était considéré comme non potable (eau stagnante avec bactéries). Plusieurs questions sont posées, concernant le remplacement des conduites de La Cure, les périodes d'analyses, l'historique des analyses, etc. Y a-t-il des recommandations en ligne et une procédure en cas d'urgence ?

Trois habitations de La Cure se sont équipées de filtres. Je pense qu'on ne devrait pas en arriver là.

Les sites français que M. Beux a consultés :

<https://www.toutsurmoneau.fr/eau-dans-ma-commune/LESROUSSES-39470/qualite-de-l-eau> et
<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/>.

La présidente remercie M. Beux pour sa présentation et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner

Petite précision, l'eau n'a pas été prise dans les WC, mais au robinet. L'eau est une denrée et les français sont très à cheval sur la qualité. Je suis en contact permanent avec Suez et la municipalité des Rousses. Les pollutions dues aux débordements, dont je vous ai parlé plusieurs fois, ont lieu lors de fortes pluies. L'alimentation en eau est la même à La Cure qu'aux Rousses. La station de pompage a un système d'analyses permanentes avec système d'alarme. Ils se rendent toutes les semaines chez différents habitants et font une analyse succincte. En cas de problème, je suis le premier averti et nous avons sur St-Cergue un système d'alimentation en cas de crise. Il s'agit d'un programme qu'on met en place en cas de grosse pollution. Les analyses chez nous sont faites tous les 3 mois et coûtent CHF 500.-.

Il y a de très vieilles conduites à La Cure, et leur remplacement est prévu au budget.

Il serait impossible d'alimenter La Cure en eau potable depuis St-Cergue, avec une conduite de plus d'un kilomètre. Le renouvellement doit se faire toutes les 24 heures et la consommation de La Cure ne le permet pas. La qualité de l'eau des Rousses est contrôlée à la sortie de la station de pompage et une analyse complète est effectuée tous les 2 mois. Dans les grandes lignes, il n'y a pas de problèmes avec l'eau de La Cure. Je reste à votre disposition si vous avez d'autres questions.

M. Beux

Vous dites qu'en France les contrôles se font chez les habitants. J'ai appris que pour chaque habitant cela peut être différent selon le circuit. Chez nous, faisons-nous ce contrôle ?

M. Gafner

Durant les journées de pointes, nous consommons 800m³ d'eau sur l'ensemble de la commune. Il y a un renouvellement de l'eau qui se fait. Quand une eau est prise au robinet des WC, il s'agit d'eau stagnante qui a un gros risque de pollution. Nous n'allons pas déranger les gens pour faire des prélèvements. Le jour où il y aura un fort goût, je me permettrai de le faire.

La présidente remercie M. Gafner pour toutes ces explications. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion. Elle invite les conseillers à se rendre à la verrée offerte par la municipalité et rappelle que **les prochaines séances du conseil auront lieu les 20 mars et 26 juin prochains**. La séance est close à 22h19.

La présidente

A. Lohri

Amandine Lohri



La secrétaire

Maria-José Hautier

Maria-José Hautier

